

INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ROUTIERES ET FERROVIAIRES DANS LES REGIONS GRAND EST ET HAUTS-DE-FRANCE : PERSPECTIVES ET LEVIERS DE FINANCEMENT

Avis présenté par le groupe de travail
Mobilités de l'Arc Nord-Est

Autosaisine – Avis adopté en séance plénière du 18 juin 2026



Avis & Rapport



CESER
Grand Est

CESER
Hauts-de-France
Conseil Economique, Social
et Environnemental Régional

Les infrastructures de transport sont essentielles pour assurer une mobilité durable et inclusive, favoriser l'activité économique et renforcer l'attractivité des territoires.

Constats partagés et des complémentarités territoriales

Deux régions frontalières au cœur de l'Europe et d'importants flux de voyageurs et de marchandises

Fortement impactées par le ferroviaire, les deux régions représentent 40% de la circulation voyageurs et 50% de la circulation fret à l'échelle nationale. Leur réseau routier, fortement exposé aux flux de poids lourds et de véhicules particuliers en augmentation constante, se dégrade. La coopération avec les pays frontaliers pour adapter les infrastructures aux besoins de mobilités et de transports est aussi un enjeu pour les deux régions.

Des réseaux au service des territoires, de leur cohésion et de la décarbonation

L'enjeu d'équilibre et d'équité des territoires est conditionné à un accès à des services renforcés de transport et de report modal, ainsi qu'au maintien des réseaux secondaires. Les volets ferroviaire et routier des CPER 2023-2027 donnent la priorité à l'entretien et la maintenance.

Le partage des compétences sur le réseau routier nécessite un soutien au montage des projets, dont les modalités d'accompagnement dépendent de la capacité des maîtres d'ouvrage à les financer.

Les infrastructures cyclables concourent à la baisse de l'empreinte carbone avec des coûts financiers plus faibles. Elles constituent un enjeu fort en matière d'intermodalité et de mobilités du quotidien, pour l'accès aux services publics et de proximité ou encore le tourisme et les loisirs.

Les Régions à la recherche de nouveaux financements pour ces investissements

L'augmentation des coûts de fonctionnement liés à l'exercice des compétences obligatoires des Régions diminue leurs marges de manœuvre pour réaliser les investissements nécessaires.

A l'échelle régionale, le principal outil de planification et de financement est le Contrat de Plan Etat/Région (CPER).

Pour s'adapter au nouveau cadre réglementaire (ouverture à la concurrence), les deux Régions ont déployé des sociétés publiques locales (SPL), afin de gérer le matériel roulant et/ou les infrastructures.

Quels leviers de financement pour faire face à ce « mur d'investissements » ?

Le projet de loi-cadre dédié au transport devrait préfigurer une loi de programmation définissant les modalités opératoires et les financements, via notamment une contribution des concessions autoroutières à compter de 2032.

Le rapport du Conseil d'Orientation des Infrastructures (2026) alerte sur la nécessité de faire des choix et propose des pistes de financement à l'issue de la fin des concessions autoroutières et sur la période de latence d'ici 2032. Au regard du contexte général des finances publiques, il confirme la priorité est donnée à l'entretien, la maintenance et la régénération des infrastructures existantes, et une inscription dans le temps long des investissements.

Les Régions voient s'élargir leurs compétences en matière de transports et de mobilités, avec le transfert de la gestion du TER, des transports scolaires et interurbains et le rôle de chef de file des mobilités. Répondre à des besoins de mobilités en forte augmentation nécessite des réseaux ferroviaires et routiers en bon état.

Financement

Des lois successives leur ont donné la possibilité d'intervenir sur les réseaux, dans le cadre d'une expérimentation, avec la prise en charge du réseau routier d'intérêt régional ou la gestion de certaines catégories de lignes ferroviaires. Ces montées en compétence amènent les Régions à se positionner comme organisateurs de services de transport et comme gestionnaires d'infrastructures, qui nécessitent des engagements dans des temps très longs.

Pistes d'action et préconisations pour les Conseils régionaux

Considérant la cohésion et le développement économique des territoires, les CESER Hauts-de-France et Grand Est partagent la nécessité d'un effort supplémentaire en faveur des infrastructures ferroviaires et routières. Ce cap est indispensable que les Régions puissent assurer leur rôle de chef de file et préparer l'avenir de leur territoire.

Coopération et planification

Les deux CESER préconisent de :

- Se doter d'outils de planification à l'échelle des axes stratégiques ferroviaires et routiers pour renforcer la coopération interrégionale.
- Réaliser un diagnostic fin de l'état du patrimoine routier régional, particulièrement exposé aux circulations de poids lourds et aux effets du changement climatique et déterminer un plan régulier de maintenance intermédiaire en complément de l'entretien lourd, afin d'inverser le phénomène d'accumulation de dette grise.

Les deux CESER :

- Préconisent l'augmentation de la contribution des concessionnaires de gestion des routes (projet de loi-cadre).
- Émettent des réserves sur le risque de report de trafic lié à une mise en place « régionalisée » de l'éco contribution Poids Lourds et attirent l'attention sur la potentielle pénalisation des acteurs économiques régionaux ayant des flux intra régionaux. Ils prennent acte de la différence de position entre les deux Régions.
- S'accordent sur l'utilité réelle d'une loi de programmation sur les transports et du maintien de l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport (AFIT) comme garantie opérationnelle.



Julien TAILLEZ
Président
du groupe de travail
(CESER Hauts-de-France)



Jean-Pierre LANGLET
Rapporteur
du groupe de travail
(CESER Grand Est)



Nicole GLIN
Membre
du groupe de travail
(CESER Grand Est)



Wilfrid WAGER
Membre
du groupe de travail
(CESER Hauts-de-France)



Strasbourg

1 Place Adrien Zeller
67000
03 88 15 68 00

Châlons-en-Champagne

5 rue de Jéricho
51037
03 26 70 31 79

Metz

Place Gabriel Hocquard
57036
03 87 33 60 26



www.ceser-grandest.fr



[company/ceser-grand-est](https://www.linkedin.com/company/ceser-grand-est)



[@cesergrandest](https://www.facebook.com/cesergrandest)